

L'an deux mille seize, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Pascal MISCHIERI, Sandra PAILLOT, Fabrice HASSE, René NAUDET, Monique GATOT, Gladys CEAUX, Rafael MAESTRO, Anthony DUMERSAT,

ABSENTS EXCUSES : Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRECHARD, Christelle CHAMPEAUX, Frédéric ROBERT, Patrice DELAHAIGUE, Hélène ROBINET

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Régime indemnitaire

N°32

Le Maire explique au conseil municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) et d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'arrêté interministériel fixant les montants de référence des indemnités

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Après en avoir délibéré, **décide :**

D'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune :

- Indemnité d'Exercice des Préfectures (IEMP),
 - Cadre d'emploi : Adjoint Administratif : Montant annuel 2000€

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
 - Cadre d'emploi : Adjoint Administratif, Adjoint Technique : montant annuel 2900€

Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires

L'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture sera versée mensuellement et l'Indemnité d'Administration et de Technicité semestriellement (juin et novembre)

Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants :

- Absence
- Efficacité
- Compétences
- Qualités relationnelles
- Capacités d'encadrement
-

La présente délibération prend effet à compter du 01 août 2016.

Renouvellement adhésion CDAS

N°33

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE, s'engage à inscrire au Budget 2017 le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Choix du cabinet de Maîtrise d'Œuvre « Aménagement place de l'église »

N°34

Suite à l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place de l'église, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions reçues, à savoir :

- Société ESPACES – 24000 Périgueux
- C PAYSAGES – 24110 Leguillac de l'Auche
- A21 Bureau d'étude VRD – 24470 Saint Pardoux la Rivière
- VIGIER-Paysagiste – 24430 Coursac

Après avoir donné lecture de l'analyse des offres, effectuées par la commission d'appel d'offres en date du 13/10/2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **choisit** l'offre du cabinet A21 bureau d'étude VRD – 24470 Saint Pardoux de la Rivière.
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires

Représentants de la commune de St Germain du Salembre au SIAEP suite à la mise en œuvre n°

29 du SDCL.

N°35

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et notamment la proposition n°29 et en application de l'article 40-II NOTRe, Madame la Préfète nous demande de désigner les délégués au nouveau syndicat.

Elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L. 5211-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Élit les délégués qui siègeront au nouveau SIAEP.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
NAUDET René	MARTRENCHARD Emmanuelle
DELAHAIGUE Patrice	ROBERT Frédéric

Demande aide exceptionnelle

N°36

Le Maire expose qu'une demande d'aide exceptionnelle a été demandée par le collège « Le Cluzeau » de Sigoulés pour des élèves qui financent un voyage sur l'étude de la faune et la flore des volcans actifs en Europe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, d'attribuer une subvention au collège « Le Cluzeau » de 50.00€

Dénomination des voies :

N°37

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel : « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

La majorité des voies, n'ayant pas de dénomination et afin de faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste, des services d'incendie ou d'urgence, etc.....

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de procéder à la dénomination des voies comme suit :

localisation	Nouvelle dénomination
De Neuvic gare jusqu'au bourg de Saint Germain (RD 44)	Route de la gare
Rue transversale partant de la RD 3 et rejoignant la route de la gare	Rue de la fontaine des Aubiers
Rue dans la continuité de la rue des chaumes de Neuvic et rejoignant la rue de la fontaine des aubiers	Rue des chaumes
Petite rue descendant de la rue des chaumes et rejoignant la rue de la fontaine des aubiers	Rue de la Côte
Rue menant à Jaumarie et partant de la route de la gare (VC 206 et chemin rural suivant)	Rue de Jaumarie
Rue partant de la rue de Jaumarie et rejoignant la rue du Touron	Rue des sapinettes
Impasse en haut de Jaumarie	Impasse de Lacaud
Petite rue en boucle à Jaumarie	Rue des grands champs
Petit chemin menant à l'ancien lavoir au lieu-dit Jaumarie	Chemin du lavoir
Rue menant au Touron et partant de la route de la gare	Rue du Touron
Chemin partant de la roue du Touron vers Peyvieux	Chemin de Peyvieux

Route menant à Touvent en partant de la route de la gare : VC 2	Route de Touvent
Rue menant à Puyguiller en partant de la route de la gare	Rue de Puyguiller
Rue traversant la Confenerie en partant de la route de la gare	Rue de la Confenerie
Du carrefour de la route menant à Eygas Vivas jusqu'à la Boueille (VC 221)	Rue de la Boueille
Du carrefour de la route menant à la Boueille jusqu'à Eygas Vivas	Rue d'Eygas Vivas
Rue traversant les Brandes en partant de la route de la gare (VC 218)	Rue des Brandes
Rue traversant le Gounaud en partant de la route de la gare jusqu'au carrefour rue de la Boueille / rue des Bombichoux	Rue du Gounaud
Rue traversant le Maine en partant de la route de la gare en direction du cimetière (VC202)	Rue du Maine
Rue partant de la rue du Maine	Chemin de la Thuillère
Rue partant de la route de la gare et montant à la Mairie	Rue André Daix
Rue traversant le Jartouneix en partant de la rue André Daix	Rue du Jartouneix
Impasse partant de la rue du Jartouneix	Impasse du menuisier
Du bourg de Saint Germain en direction de Saint Vincent	Route de Saint Vincent
Route partant de la route de Saint Vincent en direction de Saint Jean d'Ataux	Route de Saint Jean d'Ataux
Route partant du bourg de Saint Germain en direction de Saint Astier (RD 47)	Route de Saint Astier
Rue partant de la route de Saint Vincent jusqu'au école (rue du presbytère)	Rue des écoles
	Place de l'église
Ruelle partant de la place de l'église et descendant vers la route de Saint Astier	Rue du château
Place devant le chateau	Place du platane
Ruelle partant de la route de Saint Astier et rejoignant la route de Saint Vincent	Rue des fleurs
Ruelle partant de la route de Saint Astier et rejoignant la route de la gare	Rue du centre

Rue partant de la route de Saint Astier et rejoignant la route de Saint Astier (VC 202)	Rue de l'usine
Rue traversant la Maligne en partant de la route de Saint Vincent	Rue de la Maligne
Petite rue en boucle à la Maligne	Rue de la Combe
Impasse partant de la rue de la Maligne	Impasse du poirier
Chemin partant de la rue de la Combe	Chemin des frênes
Rue partant de la Route de Saint Vincent, traversant le Meynard jusqu'à la route de Chantérac (VC 211)	Rue du Meynard
Rue traversant la Champellonie en partant de la rue du Meynard	Rue de la Champellonie
Rue partant de la route de Saint Vincent et montant à la rue du Meynard	Rue de la tour de garde
Petite rue en boucle au Meynard	Rue du Chatelard
Rue traversant les Bordes en partant de la rue de l'usine	Rue des Bordes
Rue traversant les Bombichoux partant du carrefour rue de la Boueille/ Rue du Gounaud jusqu'au carrefour rue du Cavalot	Rue des Bombichoux
Rue allant jusqu'aux Bernis en partant du carrefour rue du Cavalot / rue des Bordes	Rue des Bernis
Rue traversant le Cavalot en partant du carrefour rue des Bordes / rue des Bombichoux (VC 220)	Rue du Cavalot
Du Bourg de Saint Germain en direction de Chantérac	Route de Chantérac
Rue traversant les Goudeix en partant de la rue du Cavalot	Rue des Goudeix
Rue traversant le Soulet en partant de la rue du Cavalot	Rue du Soulet
Boucle des Jarrissades en partant de la route de Chantérac	Rue des Jarrissades
Rue traversant la Tannerie en partant de la route de Saint Asrier jusqu'à la route de Chantérac	Rue du moulin
Impasse partant de la rue du moulin	Impasse de la Tannerie
Rue montant à Espinasse en partant de la route de Saint Aquin (VC 4)	Rue d'Espinasse
Place du Monument aux Morts d'Espinasse	Place du 27 juillet 1944
Rue traversant Espinasse en partant de la rue d'Espinasse	Rue du 27 juillet 1944

Rue traversant Puymarssou en partant de la rue d'Espinasse (VC 215)	Rue de Puymarssou
Rue traversant Auriac en partant de la route de Saint Aulin (VC 216)	Rue d'Auriac
Rue partant de la rue d'Auriac	Rue du puits
Impasse au centre d'Auriac	Impasse du Tilleul
Rue traversant Reins en partant de la rue de l'usine	Rue de Reins
Rue traversant Fontclause en partant de la rue de Reins (VC 217)	Rue de Fontclause
Rue traversant le Terme en partant de la rue de Fontclause (VC 219)	Rue du Terme
Rue allant vers Puy de Merlan en partant de la route de Saint Astier	Route des plateaux
Chemin traversant la Servantie en partant de la RD 709	Chemin de la Servantie
Chemin partant de la Rue d'Auriac et rejoignant la route de Saint Astier	Chemin de la messe

Décision modificative.

N°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget communal de l'exercice 2016, le virement de crédits ci-après :
 En investissement augmentation de l'article 21578-37 (panneaux de signalisations) de 3000.00€ au chapitre 21 et diminution à l'article 2181-58 (Aménagement du pré de la tour) pour le même montant au même chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** cette rectification.

Décision modificative.

N°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer sur le budget communal de l'exercice 2016, le virement de crédits ci-après :
 En investissement augmentation de l'article 21318 (Autres bâtiments publics) de 437657.00€ au chapitre 21 et diminution à l'article 2188 (Autres immobilisations corporelles) pour le même montant au même chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** cette rectification.

QUESTIONS DIVERSES :

Points sur les travaux :

Des devis ont été demandés pour le crépi de l'atelier municipal et pour la construction de la halle de la pétanque. Il est évoqué la possibilité de création d'un city sport. Anthony Dumersat doit se renseigner.

Vitrail de l'église :

La restauration de 2 vitraux coûterait 52 000 €. L'association des Patrimoniales a établi un plan de financement et cherche des budgets. Actuellement il manquerait 20 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.